

essentiel aux termes de l'ancien Règlement, l'est encore aux termes du nouvel article 26.

Un certain nombre de motions analogues ont déjà été présentées. Le 23 mars 1959, M. l'Orateur Michener avait rendu la décision suivante:

J'ai jugé que la question du chômage qui se pose continuellement, ne peut être évoquée aux termes de l'article 26 du Règlement. La circonstance invoquée par le député d'Essex-Est, savoir: un communiqué commun du ministère du Travail et du Bureau fédéral de la statistique ne modifie sûrement pas la situation au point qu'il faille demander à la Chambre d'interrompre ses travaux ordinaires.

Une décision analogue avait été rendue par l'Orateur le 17 février 1960, comme en fait foi le compte rendu de ce jour-là à la page 1215. L'Orateur est censé avoir déclaré:

A propos de cette demande visant à interrompre nos délibérations ordinaires d'aujourd'hui, en vertu de l'article 26 du Règlement, afin de pouvoir engager un débat sur le grave problème du chômage au pays, comme le révèle un communiqué de presse du gouvernement aujourd'hui, je dois rappeler aux honorables députés que ce n'est pas là un problème nouveau pour l'Orateur. Malheureusement le chômage est un problème constant, et qui l'a toujours été. Si ma mémoire est bonne, des motions de ce genre ont déjà été proposées, on a déjà essayé de traiter du problème général du chômage aux termes de l'article 26 du Règlement; dans ces occasions-là, j'ai toujours exprimé l'avis que ce n'était pas là une procédure appropriée à suivre à propos d'un problème d'ordre général et continu, comme l'est le chômage sans aucun doute.

● (2.30 p.m.)

En une autre occasion, dans une décision rendue le 14 janvier 1958, monsieur l'Orateur déclarait:

Durant la session actuelle, on a beaucoup parlé du chômage et je suis certain qu'on en parlera davantage sans qu'il soit nécessaire d'y consacrer une autre discussion qui bouleverserait l'ordre établi des travaux de la Chambre. Par conséquent, j'estime qu'une telle discussion ne se justifie pas en ce moment.

La présidence reconnaît volontiers que la motion soulève une question importante et urgente, dont tous les députés, j'en suis sûr, se préoccupent vivement. Mais si l'on interpele soigneusement et objectivement l'article pertinent du Règlement, on ne saurait, à mon avis, justifier dans les circonstances l'acceptation de la motion du député.

PÉRIODE DES QUESTIONS ORALES

QUESTIONS OUVRIÈRES

LES REMÈDES AU CHÔMAGE

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Ma question s'adresse au premier ministre suppléant et repose sur les dernières

statistiques sur la population active publiées ce matin. Elles dénotent que la population active et le chômage ont fléchi, entre novembre et décembre, plus qu'à l'ordinaire en cette saison et que 4.7 p. 100 des travailleurs sont sans emploi.

Le premier ministre suppléant pourrait-il nous dire si le gouvernement va réétudier la ligne de conduite définie par le premier ministre et selon laquelle nous attacherions moins d'importance à la création de nouveaux emplois pour appuyer davantage sur les programmes de formation? En outre, comme la hausse du chômage n'est pas compensée présentement par les programmes de formation, le gouvernement va-t-il présenter d'autres programmes utiles pour pallier le chômage qui, de toute évidence, s'accroît au pays?

L'hon. Paul Hellyer (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, nos programmes visent à produire le maximum d'emplois tant à court qu'à long terme. Certes, les sommes investies dans le programme de formation de la main-d'œuvre ont pour objet de donner à ceux que l'on prépare à faire leur rentrée dans le secteur de la main-d'œuvre active un bagage très avantageux tant pour eux que pour l'économie canadienne. Je puis assurer au député que la question préoccupe constamment le gouvernement, tout comme, j'en suis persuadé, tous les Canadiens, et que le gouvernement prendra toutes les mesures qu'il est habilité à adopter pour offrir aux Canadiens de toutes les parties du pays le plus d'occasions d'emploi possible.

L'hon. M. Stanfield: Je présume que la réponse aux questions que j'ai posées est non. J'aimerais donc alors poser une autre question au ministre des Forêts et du Développement rural.

Comme le chômage représente actuellement dans les provinces atlantiques 7.1 p. 100 de l'effectif de la main-d'œuvre et dans le Québec, 6.8 p. 100, le ministre nous dirait-il si son ministère a l'intention d'instaurer d'autres programmes utiles, dont l'application pourrait même être régionale, afin d'abaisser le taux élevé de chômage dans ces parties du pays?

[Français]

L'hon. Jean Marchand (ministre des Forêts et du Développement rural): Monsieur l'Orateur, dès que j'aurai le plaisir de diriger un ministère créé par la Chambre, il me fera plaisir de présenter des mesures à cette fin.

[Traduction]

M. David Lewis (York-Sud): Tout d'abord, une question supplémentaire au ministre de